

pouvant recevoir 84 étudiants ont été construites en 1965.

Au Québec, les coopératives d'assurance et de finance ont fondé en 1963 l'Institut coopératif Desjardins, qui offre aux coopérateurs du Québec et aux étudiants étrangers des cours d'animation sociale et d'éducation des adultes.

Les grandes coopératives ont aussi des programmes d'enseignement visant à améliorer leur propre organisation et à stimuler la formation de nouvelles coopératives. Le Syndicat du blé de la Saskatchewan accomplit un travail particulièrement important dans ce domaine; il offre depuis plusieurs années un vaste programme d'enseignement.

Certaines des plus grandes coopératives publient ou commanditent la publication de périodiques. Six des publications les plus importantes, dont une en français, sont bimensuelles; d'autres, dans les deux langues, paraissent tous les mois. On publie un digest trimestriel de nouvelles et de renseignements d'intérêt général sur les coopératives. Les grandes coopératives commanditent aussi un journal hebdomadaire d'intérêt général et une revue agricole.

#### Bureau de l'aide extérieure

On s'est rendu compte que le principe des coopératives répond à de nombreux besoins sociaux et économiques des pays en voie de développement; aussi le Canada aide-t-il ces pays à résoudre leurs problèmes de formation dans ce domaine en prenant à sa charge des programmes d'études d'institutions et de collèges canadiens qui offrent des cours sur les coopératives. Divers genres de cours ont été organisés. Le but de ces cours est de former des directeurs et des gérants qui s'engageront activement dans le mouvement coopératif à leur retour dans leur pays. En 1966, le Bureau de l'aide extérieure a dirigé 80 étudiants vers ces institutions; il s'attendait à en recevoir 120 au cours de 1967. En plus des programmes officiels, des dispositions spéciales sont souvent prises à l'égard des cas particuliers, lorsqu'un pays doit faire face à des besoins urgents. De plus, le Canada envoie des conseillers techniques outremer pour aider diverses entreprises coopératives.

Plusieurs écoles et sociétés coopératives qui assurent une telle formation au Canada offrent des programmes variés. Cette diversité assure une grande souplesse, car certains groupes d'étudiants requièrent plus ou moins de formation pratique que de préparation académique, contrairement à d'autres groupes. En plus des cours sur les principes et la technique des opérations coopératives, d'achat, de gestion et aussi d'organisation de syndicat de crédit, les étudiants font un stage dans des sociétés coopératives afin d'acquérir une expérience pratique et d'observer le fonctionnement de ces organismes.

On s'attend qu'un nombre encore plus considérable d'étudiants viennent à l'avenir recevoir leur formation au Canada. L'expérience du Canada dans le domaine des coopératives est grande et les pays étrangers s'intéressent de plus en plus à l'aide qu'on peut leur offrir dans ce domaine.

#### Impôt

Aux termes de l'article 73 de la Loi de l'impôt sur le revenu, les sociétés constituées conformément aux lois provinciales sur les coopératives de vente, d'achat ou de service, sont exemptes de l'impôt durant les trois premières années fiscales.